



la coopération
laitière



Rapport d'activité
2021

**Ensemble, allons
plus loin.**



la coopération
laitière

Éditorial

2021, une année encore si particulière !

Durant cette année encore si particulière, La coopération laitière s'est très fortement impliquée pour repousser comme beaucoup ses propres limites et veiller toujours à mailler les actions entre-elles pour être plus efficace. Nous pouvons reconnaître notre efficacité collective : avec la mise en place rapide et le déploiement de mesures opérationnelles, la réaffirmation de notre rôle dans la chaîne alimentaire française et la défense de nos intérêts auprès des instances publiques françaises et européennes.

2021 s'est aussi une année de projets durant laquelle il a fallu nous mobiliser, agir et innover. Notre ambition pour l'avenir reste inchangée, continuer de le préparer en relevant les défis indissociables les uns des autres que sont la compétitivité, les transitions agroécologiques et le renouvellement des générations.

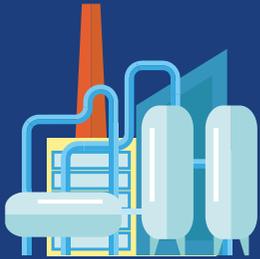
Notre section continue de se structurer. Au national, par son implication dans les travaux menés au sein de La coopération agricole, de l'interprofession laitière, d'Atla et aux côtés des interprofessions France Brebis Laitière et de l'ANICAP. En parallèle nous agissons au régional, pour donner plus de poids à nos actions et réaffirmer la place et le rôle qu'occupent les coopératives laitières au cœur de nos campagnes françaises. Nos enjeux se défendent aussi quotidiennement auprès de l'opinion, des pouvoirs publics et de l'Union Européenne. La coopération laitière s'est activement impliquée dans les débats liés aux Etats Généraux de l'Alimentation, à la Souveraineté alimentaire ou encore à la Loi climat qui fixe des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique de notre pays. Nous agissons sur les questions relatives au bien-être animal et à la responsabilité sociétale et environnementale de nos entreprises. La liste n'est pas exhaustive et illustre bien la diversité des défis auxquels nous devons faire face.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Lacombe', written over a horizontal line.

Damien LACOMBE
Président de La coopération laitière

Les chiffres-clés des coopératives laitières



240

coopératives laitières



12,6M

milliards d'€ de CA*

*Toutes activités confondues



13,4M

milliards de litres de lait collectés



55%

du lait de vache collecté en France

 98%
de lait vache

  2% de lait
de brebis/chèvre

45%

du lait transformé

24%

Du volume du lait collecté porte la mention **AOP/IGP**

10%

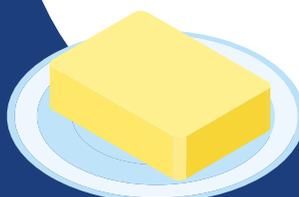
Du volume du lait collecté porte la mention **Montagne**

3%

Du volume du lait collecté porte la mention **Bio**

9%

Du volume du lait collecté porte une mention valorisante (**lait de pâturage, lait issu d'animaux sans OGM...**)





Export

2,4 M€
de chiffre d'affaires

23%
du CA total des coopératives laitières



Les Hommes



52 500

Associés-coopérateurs
et producteurs de lait



23 100

Salariés



750

Nouveaux adhérents dont
92% sont des jeunes installés



60%

des installations dans la filière



29 600

Points de collecte



ACTUALITÉS

La construction de visions partagées

Pour préparer l'avenir et se mettre en ordre de marche, La coopération laitière contribue et prend pleinement sa part dans la définition et la mise en place de projets et visions stratégiques ambitieuses au sein de La coopération agricole d'une part et de la filière laitière d'autre part.

Vision 2030 des coopératives agricoles

Initié en mars 2020, le projet stratégique de La coopération agricole est le fruit d'un travail en commun. Conduit avec l'ensemble des parties prenantes du réseau : coopératives, expertises transversales, métiers, régions. Le projet Vision 2030 vise à nous inscrire dans une dynamique d'avenir, avec une ambition commune : **Être apporteur de solutions sur les différents enjeux du secteur et accompagner les coopératives dans les défis qu'elles ont à relever.**

De la Raison d'Être à la stratégie



Quelles ambitions d'ici à 2030 ?

- Attractivité du modèle : en 2030, être reconnue comme la forme la plus attractive d'organisation des producteurs
- Transitions climatiques : en 2030 être aux avant-postes des transitions climatiques sur les sujets du carbone et sur les énergies renouvelables
- Performance solidaire : en 2030 avoir accompagné les évolutions de la consommation
- Capital humain : en 2030 attirer les meilleurs talents et partenaires
- Proximité du consomm'acteur : en 2030, que les consommateurs reconnaissent les produits coopératifs
- Local & territoire : en 2030 être un des acteurs pivot de la vitalité des territoires

La conduite des objectifs précités passe par la structuration du réseau de La coopération agricole. Une étape qui s'est engagée en janvier 2021 et qui implique l'organisation d'un système fédéral au service des coopératives agricoles.

France laitière 2030

Préparer l'avenir et construire une vision interprofessionnelle à 10 ans, voilà l'ambition du projet « France laitière 2030 ». Un travail d'abord prospectif auquel nous contribuons et qui a vocation à construire une vision partagée avec l'ensemble des acteurs réunis au sein de la filière laitière. Cette vision partagée réaffirme le rôle stratégique de la France laitière :

- **Une filière laitière française qui occupe un rôle social et d'aménagement des territoires** dans un contexte de fortes incertitudes et d'attentes nationales.
- **Une filière qui doit maintenir sa vocation exportatrice** et se positionner sur l'ensemble des espaces de création de valeur et des opportunités possibles.
- **Une filière qui doit mettre en avant la diversité des modèles, des régions** et valoriser les dispositifs et initiatives territoriales (programmes alimentaires territoriaux, soutien à l'élevage et aux services associés, orientation des aides directes aux territoires...), en relation avec les collectivités.
- **Une filière qui doit valoriser les atouts de ses produits** : Des produits laitiers essentiels à l'alimentation, simples (et peu transformés), responsables, vecteurs de plaisir, rapprochant les attentes du citoyen, du consommateur, et du mangeur. Ces dimensions doivent être largement portées et déployées (en assumant nos atouts et nos domaines de progrès) pour encore améliorer l'image de la filière auprès des citoyens.

Cette vision se construit collectivement et prend en compte les multiples facteurs de changements à 10 ans : la pyramide des âges des éleveurs, le dérèglement climatiques, la pression agroécologique, les risques sanitaires, les demandes sociétales, la réglementation... ◆



PLANS DE FILIÈRES

En conclusion du chantier 1 des EGA consacré à la création et à la répartition de valeur, le président de la République demande à chaque interprofession un plan de filière pour les cinq prochaines années. Ils sont déposés au gouvernement en décembre 2017. Depuis, les filières travaillent à mettre en place les différentes actions et La coopération laitière y contribue au sein des trois interprofessions laitières pour porter la voix des coopératives.

Plan de filière « lait de vache »

Après un travail de consensus, les acteurs représentés au sein du Centre national interprofessionnel de l'Economie laitière (Cniel) affiche leur ambition pour la filière de lait de vache : « une France laitière compétitive, attractive, et fidèle à son modèle de diversité qui prend toute sa place sur les marchés français, européens et mondiaux ». Cette ambition se concrétise autour de trois axes principaux :

- **Renforcer le dialogue et la transparence pour des négociations commerciales plus réactives et équitables ;**
- **Elaborer et déployer une démarche volontaire de responsabilité sociétale pour l'ensemble de la filière laitière « France, Terre de Lait » ;**
- **Offrir aux consommateurs des produits laitiers diversifiés et conformes à leurs attentes.**

1° axe : Renforcer le dialogue et la transparence pour des négociations commerciales plus réactives et équitables

Pour atteindre l'objectif affiché, plusieurs travaux sont menés entre 2018 et 2022 :

- **La construction et la mise à disposition d'outils économiques.** Validé par la Commission européenne en décembre 2019, le tableau de bord des indicateurs économiques destiné à l'amont de la filière est désormais diffusé mensuellement. Deux guides de bonnes pratiques contractuelles, un sur la relation producteurs – transformateurs et un sur la relation transformateurs – distributeurs, sont également disponibles. Le premier associe le réseau des Organisations de Producteurs (OP) et le second, la distribution.
- **Le Cniel compte quatre collèges depuis le 1^{er} septembre**

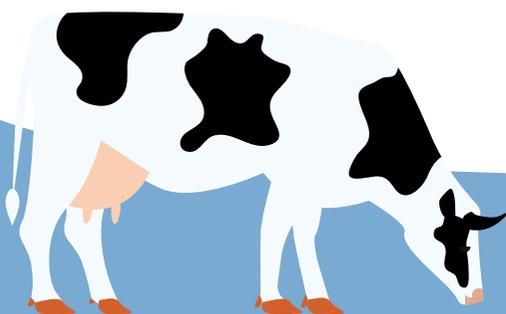
2019 avec l'intégration du collège du commerce, de la distribution et de la restauration. Ce 4^{ème} collège est constitué des fédérations suivantes : la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), la Fédération du Commerce coopératif et Associé (FCA), RestauCo pour la restauration collective en gestion directe, le Syndicat National de la Restauration Collective concédée (SNRC), Agores (restauration territoriale) et la Fédération des Fromagers de France (FFF). Ces fédérations intègrent progressivement les différentes instances du Cniel permettant un éclairage complémentaire sur ce maillon en contact direct avec les consommateurs/convives.

- **L'intensification du dialogue avec les Organisations de Producteurs (OP)** avec des réunions organisées par le Cniel pour informer et échanger avec les OP laitières.

2° axe : Elaborer et déployer une démarche volontaire de responsabilité sociétale pour l'ensemble de la filière laitière « France, Terre de Lait »

En 2018, à la demande du Conseil d'administration, le Cniel construit, avec ses collèges, une démarche de responsabilité sociétale pour la filière laitière, établie en respectant les principes de la norme ISO 26 000. Le défi est double : assurer la compétitivité et la durabilité de l'activité laitière dans l'objectif de créer de la valeur et de mieux la répartir entre les acteurs de la filière. Pour cela, la filière laitière française s'engage et communique sur ses pratiques et ses démarches de progrès.

Cette démarche, socle qualité de chaque litre de lait, fixe les huit engagements pris par la filière laitière française à horizon 2025 autour de la quadruple performance : économique et social, sanitaire, alimentaire, production durable.





Les huit engagements sont :

- **Performance économique et social - Pour que chaque acteur puisse mieux vivre de son métier :**
 - Améliorer la capacité de la filière à rémunérer l'ensemble de ses acteurs
 - Améliorer les conditions de travail de l'ensemble des acteurs de la filière pour une filière attractive
- **Performance sanitaire - Parce que la confiance des consommateurs est notre priorité :**
 - Garantir l'absence de résidus d'antibiotiques dans le lait et poursuivre la lutte contre l'antibiorésistance
 - Renforcer la sécurité sanitaire par l'optimisation des méthodes de surveillance, de contrôle, de maîtrise et d'investigation
- **Performance de productions responsables - Pour garantir le bien-être animal et préserver l'environnement :**
 - Evaluer le bien-être des troupeaux laitiers et améliorer les pratiques si nécessaire
 - Améliorer le bilan carbone de la filière laitière
- **Performance alimentaire - Pour s'inscrire dans une démarche de consommation responsable :**
 - Informer sur la place essentielle des produits laitiers dans une alimentation équilibrée, et sur leurs modes de production
 - Promouvoir un export français durable dans le respect des filières locales et des cultures alimentaires

La filière poursuit le dialogue avec ses parties prenantes externes. La phase de concertation avec les associations de protection de l'environnement et de protection animale, lancée en novembre 2018, se poursuit en 2021.

Une consultation des associations de consommateurs est réalisée en 2020 pour recueillir leurs besoins, attentes et avis sur la filière laitière et présenter la démarche France Terre de Lait. Au premier semestre 2021, des rendez-vous bilatéraux avec certaines associations de consommation sont réalisés. Le 23 novembre 2021, est organisée la visite d'une laiterie et d'une exploitation avec les représentants des associations de consommateurs pour

renforcer le lien, démontrer la volonté de transparence et d'ouverture de la filière. Le recueil des attentes des consommateurs en direct est également réalisé via une plateforme d'écoute pour pouvoir les comparer aux demandes des associations de consommateurs.

En avril 2021, le Conseil d'administration du Cniel valide le lancement d'une concertation sur l'export responsable. Un état des lieux économique est réalisé par les équipes du Cniel et partagé avec les représentants des organisations européennes de solidarité internationales engagées. L'ensemble des dialogues engagés se poursuivent en 2022.

Des représentants du 4^{ème} collège intègrent le COPIL RS du Cniel et les concertations avec les ONG. Après une forte pression du collège coopératif, des engagements avec des indicateurs et des objectifs chiffrés à 2025 sont intégrés dans la démarche RS. Certains éléments doivent être précisés courant 2022.

Pour gagner en crédibilité et en légitimité, le Cniel a opté pour son évaluation par une tierce partie indépendante et reconnue. Ainsi, le 12 octobre 2020, France Terre de Lait a reçu la labellisation au niveau confirmé du Label Engagé RSE d'AFNOR Certification. Cette reconnaissance conforte la cohérence de notre organisation et la pertinence des engagements.

Pour valoriser les efforts entrepris, un deuxième rapport de responsabilité sociétale de la filière laitière est publié en janvier 2022, accompagné d'un fascicule décrivant la méthodologie de calcul des différents indicateurs. Un site internet dédié (franceterrede lait.fr) est également accessible.

Offrir aux consommateurs des produits laitiers diversifiés et conformes à leurs attentes.

Les différents acteurs proposent des produits diversifiés. Ainsi, 15,7% de la collecte laitière est valorisée en produits sous signes officiels de qualité.

Les acteurs confortent le développement des AOP même si ce dernier est infléchi à cause de la crise sanitaire.

La production laitière biologique s'est fortement développée en cinq ans. Ainsi, la collecte laitière biologique passe de 2,6% en 2017 à 5,2% de la collecte française de lait de vache en octobre 2021. L'objectif de doublement des volumes à échéance 2022 exprimé dans le plan de filière est atteint mais les acteurs font désormais face au ralentissement de la consommation et à une situation de déséquilibre entre l'offre et la demande.

Après travail important avec ses collègues, le Cniel publie un référentiel sur les produits laitiers de pâturage en avril 2019 ainsi qu'un cahier des charges français pour des produits laitiers issus d'animaux nourris sans OGM (< 0,9 %) en janvier 2020. La coopération laitière poursuit l'accompagnement opérationnel des coopératives sur ces démarches en 2021 et 2022. 💧

Plan de filière caprine



Au même titre qu'en lait de vache, la filière caprine a rédigé son plan de filière qui comprend 5 volets :

- **Le positionnement marché des productions françaises.**
Un programme d'actions sur l'installation – transmission est relancé pour améliorer l'attractivité du métier d'éleveur et ainsi pérenniser la production française. Des actions de promotion des fromages de chèvre en France et à l'export sont également menées.
- **La prise en compte des attentes sociétales** (respect de l'environnement, performance sanitaire, bien-être animal)
- **La structuration de l'amont et des relations contractuelles**
- **La gouvernance et le fonctionnement de la filière** avec notamment la création de comités de liaison (R&D, commerce et distribution...)
- **La recherche et développement sur l'amont de la filière** (adaptation au changement climatique, recherche en éthologie appliquée, bâtiment de demain...)



Plan de filière ovine

Structuration de la représentation nationale lait de brebis

Dans le secteur laitier, l'ambition majeure des acteurs est de fédérer l'ensemble de la filière ovine laitière française en vue de parler d'une seule voix au niveau national. L'association France Brebis Laitière (FBL) créée en avril 2019 regroupe les trois interprofessions du lait de brebis historiques (Corse, Pyrénées-Atlantiques et Roquefort), les opérateurs hors interprofessions et le Comité National Brebis Laitière (CNBL) qui fédère 35 organismes techniques. Sous le pilotage de l'animateur FBL, de nombreux travaux sont initiés depuis début 2020 : réflexion autour d'une charte lait de brebis nationale, bien-être animal, environnement, qualité du lait, contractualisation, communication... La coopération laitière est mobilisée pour accompagner les coopératives concernées et apporter son expertise dans les différents sujets abordés. ♦



Les temps forts 2021

Janvier

- **Baromètre image des associés-coopérateurs** : étude auprès d'éleveurs laitiers coopérateurs sur l'image de leur coopérative ;
- **Certification environnementale des exploitations agricoles** : présentation au réseau et point d'avancement du dossier au niveau laitier.



Mars

COOPS, LAIT & TERRITOIRES en AURA :

Première étape du déploiement de la campagne d'influence et de notoriété régionale des coopératives laitières en région Auvergne-Rhône-Alpes.

LA MONTAGNE
PUBLIREDACTIONNEL

Valoriser nos territoires

LES COOPÉRATIVES LAITIÈRES, ESSENTIELLES À LA VITALITÉ RURALE

LA COOPÉRATION LAITIÈRE EN RÉGION AURA, C'EST :

5315 points de collecte
1,9 MD € de CA
3353 emplois directs
1553 M de litres de lait collecté
108 coopératives laitières (+ 14 filiales)
1447 M de litres de lait transformé

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PERFORMANT

Mettant en commun moyens financiers et matériels, la coopérative laitière permet le développement et la pérennité d'une grande diversité d'entreprises (PME, multinationales...) à forte valeur ajoutée. En plaçant l'humain au centre, qu'il soit producteur ou consommateur, elle crée une dynamique à la fois économique et sociale au cœur de nos territoires. Dans un contexte de mondialisation, le statut de coopérative joue donc un rôle fondamental dans la valorisation des pâturages et du savoir-faire français, le respect du bien-être animal, le maintien de l'emploi et la transmission aux générations futures.

Savez-vous que Auvergne-Rhône-Alpes est la quatrième région laitière de France ?
Chaque jour, des producteurs de lait travaillent « tor blanc » de nos pâturages pour nous offrir le plus beau des plateaux de fromages ! Ces hommes et ces femmes passionnés, Jean-Michel Javelle, président des coopératives laitières AURA, les connaît bien. « Les coopératives laitières, ce sont des destins réunis autour d'un même projet collectif, solidaire, équitable et durable, portant une vision commune depuis 100 ans. En coopérative, une personne = une voix, et c'est ce qui fait toute la différence ! »



Avril

- **Journées laitières (temps 1) – session interne :** Visioconférence avec le réseau des coopératives laitières autour des travaux menés par la section ;
- **1^{ère} réunion du comité bio de La coopération laitière ;**
- **1^{ère} réunion régionale sur le projet « Vision des jeunes de l'exploitation laitière dans 15 ans » ;**
- **Lancement de la mesure « Bon Diagnostic Carbone » du plan France relance - Consortium APCA - FCEL - LCA retenu ;**
- **Consultation des coopératives laitières** en vue du renouvellement de l'accord interprofessionnel sur les hors-normes Germes & Cellules avec une demande de plus d'harmonisation, de simplification, d'équité et de sécurité juridique des décisions.



Mai

Visite « filière veau » en Dordogne par une délégation CNIEL-INTERBEV avec la participation de la section.



Juin

1^{er} atelier de travail du cas d'usage Numagri « Alimentation animale – filière laitière » piloté par le Cniel et Agdatahub auquel la section participe.

Juillet

- **Lancement du RMT One Welfare à Limoges ;**
- **Accord interprofessionnel ANICAP**, portant sur la contractualisation, négocié en interpro au printemps 2022 et étendu par arrêté ministériel du 26 juillet 2021 ;
- **Diffusion de la vidéo sur le lait biologique réalisée par le Cniel** en partenariat avec Loopsider, filmée sur le site de Campbon (Candia – coopérative Sodiaal Union).



Septembre



- **Conférence de presse de la rentrée** réunissant 19 journalistes de la presse éco, spécialisée et généraliste sur 3 thématiques d'actualité pour La coopération laitière / panorama des coopératives laitières et actualités de la section / Point Egalim, PPM et loi Besson Moreau ;
- **SPACE sur le thème « Alimentation des animaux : le bien-être commence dès l'auge »**, remise au Ministre de l'Agriculture du Théma bien-être animal et intervention de LCL (Luc Verhaeghe) à la conférence organisée par LCA dans le cadre du SPACE sur le thème « Alimentation des animaux : le bien-être commence dès l'auge » ;
- **Journées laitières (temps 2)** – session ouverte.

Octobre

- **Concertation BEA** : lancement du 3^e sujet de concertation entre l'ANICAP et les ONG de protection animale, sur la thématique de l'aménagement des bâtiments caprins, à la station expérimentale de Lusignan ;
- **Webinaire** : Egalim 2 dans les coopératives laitières ;
- **COOPLAIT** : réunion du groupe de travail sur l'appropriation et l'évolution de l'outil ;
- **COOPS, LAIT & TERRITOIRES** : Première étape du déploiement de la campagne d'influence et de notoriété régionale des coopératives laitières en région Grand Ouest avec un copilotage LCAO et LCL et l'appui d'un comité de pilotage mixte. La campagne de notoriété a permis de toucher près du tiers des habitant.e.s des 3 régions . JP. Prigent, P. Lebrun, A. Fossey et C. Miault ont eu des contacts directs avec 8 parlementaires ;
- **Comité technique de La coopération laitière** : présentation de la nouvelle Charte des bonnes pratiques d'élevage ;
- **Contribution des représentant(e)s** de La coopération laitière à la définition des orientations stratégiques de la nouvelle Commission Recherche du CNIEL en terme de projets collectifs de recherche collectifs à 10 ans, en phase avec les objectifs de France laitière 2030.



Novembre

- **Mission d'information parlementaire** sur les coopératives ;
- **Groupe de travail intercoopératives** sur l'apport total ;
- **Mise à jour du guide des bonnes pratiques contractuelles du CNIEL** pour prendre en compte les nouveautés d'Egalim 2.

Décembre

- **Auditions du CNIEL et de LCA** par le CGAAER dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle stratégie française sur le bien-être animal. Participation de la section ;
- **Réunion d'information sur le cahier des charges interprofessionnel « nourris sans OGM »** auprès de l'ACLCCP et des coopératives laitières du Poitou-Charentes ;
- **Consultation des coopératives laitières** en vue du renouvellement de l'accord interprofessionnels sur la gestion des laits positifs aux antibiotiques avec la volonté de poursuivre l'élimination du risque dans l'objectif **Zéro résidus** d'antibiotiques de France Terre de lait. 💧



Une équipe au service de son réseau



Damien LACOMBE
Président
La coopération agricole laitière



Carole HUMBERT
Directrice
La coopération agricole laitière
carole.humbert@lacoopagri.coop

L'équipe pluridisciplinaire de La coopération laitière est organisée pour répondre aux besoins du réseau des coopératives et au service de la vision stratégique portée par le conseil de section.



Anne-Sophie RUMIGNY-PASSAS
Responsable QHSE amont laitier et RSE
La coopération agricole laitière
arumignypassas@lacoopagri.coop



Aurélie CHARRIER
Juriste
La coopération agricole laitière
achARRIER@lacoopagri.coop



Chloé CHIAROTTO
Responsable communication et affaires publiques
La coopération agricole laitière
cchiarotto@lacoopagri.coop



Isabelle LESAGE
Responsable Grand Ouest et Sciences du lait
La coopération agricole laitière
ilesage@ouest.lacooperationagricole.coop



Jérémie BOSCH
Chargée de mission montagne
La coopération agricole laitière
jbosch@ara.lacoopagri.coop



Maude MARPAULT
Responsable technique amont laitier et bien-être animal
La coopération agricole laitière
mmarpault@lacoopagri.coop



Assistante d'équipe
La coopération agricole laitière
Téléphone : 01 49 70 72 89
lait@lacoopagri.coop

Nous sommes une équipe :

- Engagée au service de notre réseau ;
- Mobilisée pour accompagner, pour conseiller, pour innover et pour agir ;
- Active pour défendre et représenter les intérêts des coopératives laitières ;
- Nous travaillons dans une culture de collaboration, de respect et d'intégrité et nous partageons des valeurs communes qui font partie de tout ce que nous faisons. 🍯



Qualité du lait : au rythme des accords

La qualité du lait est le sujet investi depuis toujours par La coopération laitière. Elle est à la base de la valorisation du lait et de la qualité des produits laitiers, au bénéfice des sociétaires, des consommatrices, consommateurs et dans un intérêt de filière. 2021 a été tout particulièrement sous le signe de la qualité avec l'engagement de La coopération laitière dans la révision de trois accords interprofessionnels majeurs « Paiement du lait », « Germes & Cellules » et « Antibiotiques ».

Chacun des trois accords révisés a fait l'objet de consultations préalables des coopératives pour être au plus près de leurs réalités, de mobilisation des représentants de LCL à la Commission interprofessionnelle « Qualité du lait et des laboratoires », la CQLL, et de validation par le conseil de section. Ces trois accords interprofessionnels font tous l'objet de demande d'extension auprès des pouvoirs publics. Leurs mises en œuvre se feront durant l'année 2022. Trois accords qui sont autant d'avancées significatives dans l'axe de performance sanitaire de France Terre de lait.

Paiement du lait : au service de la qualité

L'accord interprofessionnel sur le paiement du lait de vache en vigueur jusqu'au 11 mai 2022 a apporté une évolution majeure avec la systématisation de la recherche de résidus d'antibiotiques sur chaque livraison de lait. L'accord 2022-2025 étendra la systématisation aux analyses des cellules somatiques et de composition, dotant les sociétaires de nouveaux outils de suivi de la qualité.



Qualité et paiement du lait : toujours mieux !

Germes & cellules : une exigence accompagnée

La coopération laitière s'est associée aux collèges du CNIEL pour la révision de l'accord interprofessionnel pour la **gestion des laits hors-normes en germes et cellules** avec l'ambition d'harmoniser les pratiques, de développer l'équité de traitement et de simplifier les modalités de mise en œuvre de cette réglementation européenne pour la période 2023-2025.

Antibiotiques : une ambition continue

Après étude approfondie le collège de la coopération s'inscrit aux côtés des collèges de l'interprofession laitière pour reconduire à compter du 1^{er} janvier 2023 les dispositions de l'accord antérieur portant sur la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait de vache, dans les citernes de collecte et à la ferme, et sur les modalités de prise en charge des coûts de destruction.

La coopération laitière et les coopératives laitières adhérentes sont pleinement engagées dans ces dispositifs concourant à un objectif majeur : **Maintenir une haute qualité sanitaire des laits.** 💧

L'étalon « cellules »

Depuis le 1^{er} avril 2021, l'ensemble des analyses des taux de cellules somatiques faites en France sur les laits de vache, de chèvre ou de brebis sont basées sur un **étalon international certifié**. Après une année de mise en place, aucun impact négatif sur la qualité cellulaire des laits n'a été constaté. Cette évolution poursuit son déploiement mondial mettant fin aux décalages observés entre pays.

Le nouvel Infolabo est en chantier



Après 15 ans de bons et loyaux services au service de la filière, une refonte d'InfoLabo est engagée pour une application révisée offrant de nouveaux services et répondant aux nouvelles règles de sécurité informatique. Rendez-vous en 2023.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'extranet : <https://extranet.fncl.coop/>

Bien-être animal, un enjeu de premier plan

Qui aurait imaginé qu'en 2022 le bien-être animal figure en bonne place dans les programmes électoraux des candidats aux élections présidentielles françaises ? Le sujet s'est imposé pour devenir incontournable. La coopération laitière œuvre activement au sein des trois interprofessions laitières, en portant la voix des coopératives.

Un état des lieux du bien-être animal dans les fermes laitières françaises

Depuis son lancement en 2020, le diagnostic d'évaluation du bien-être des troupeaux bovins laitiers BOVIWELL se déploie progressivement sur le terrain, avec plus de 2200 évaluations réalisées et plans de progrès mis en place. Prochainement, la dynamique va s'accélérer avec l'intégration de BOVIWELL à la nouvelle Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage, sous pilotage du CNIEL. Dans ce sillage, les interprofessions caprine et ovine laitières ont sélectionné des indicateurs de bien-être spécifiques à leurs espèces et travaillent à la construction d'un outil d'évaluation dans le cadre du projet CMOUBIENE.



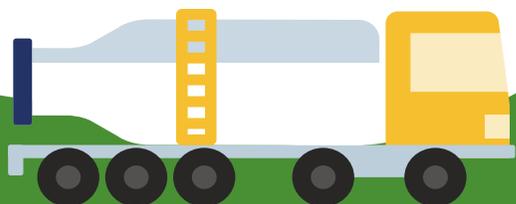
Formation de techniciens à l'outil BOVIWELL à Derval

Un dialogue constructif avec des associations de protection animale

La coopération laitière est aussi un acteur moteur dans les concertations avec les associations de protection animale, engagées dès 2017 au sein de l'ANICAP et depuis fin 2018 au sein du CNIEL. Après des premiers échanges fructueux sur le pâturage et l'accès à l'extérieur, le dialogue s'est étendu aux sujets de l'ébourgeonnage puis de l'aménagement des bâtiments caprins du côté de l'ANICAP, et au sujet des veaux du côté du CNIEL. Dans le prolongement, l'interprofession caprine a élaboré puis diffusé, en 2021, des supports techniques pour accompagner ses éleveurs et conseillers dans la maîtrise de l'ébourgeonnage des jeunes, sans douleur.



Rencontre du comité de concertation BEA de l'ANICAP sur le site INRAE de Lusignan en octobre 2021



Fiche 2 – Bien-être animal, un enjeu de premier plan



Visite consacrée à la « filière veau » en Dordogne par une délégation CNIEL-INTERBEV en mai 2021

Des travaux structurants pour une meilleure valorisation des veaux laitiers

Face à l'amplification de la problématique des veaux laitiers, notre fédération s'est investie sur ce dossier, particulièrement au sein du comité de pilotage CNIEL-INTERBEV. Une feuille de route a été établie en 2021, combinant la mise en œuvre d'actions sur le court terme pour endiguer la crise, mais également des travaux structurels à moyen terme pour rendre la filière veau durable.

Une dynamique de réseau renforcée

La coopération laitière prend une part active dans le groupe transversal de La coopération agricole pour porter la spécificité laitière au sein du réseau et échanger avec les autres filières (6 réunions en 2021). En 2021, elle a contribué à l'élaboration d'un thème « Bien-être animal – Les coopératives agricoles et le One Welfare », remis au ministre de l'Agriculture lors du SPACE et générant plus de 2000 téléchargements. Ce recueil recense 18 initiatives de coopératives, dont 3 laitières, et illustre leur engagement quotidien pour améliorer le bien-être des animaux et des personnes à leur contact. Elle est également intervenue en tribune de la conférence « Alimentation des animaux : le bien-être commence dès l'auge » organisée par La coopération agricole au SPACE 2021, auprès d'un auditoire de 500 personnes en présentiel et distanciel.

En collaboration avec La coopération agricole, mais encore ATLA et le CNIEL, La coopération laitière a répondu aux consultations européennes dans le cadre des enjeux stratégiques de Farm to Fork, et a participé aux auditions du CGAAER en France devant aboutir à la définition d'une nouvelle stratégie française en 2022.

Enfin, pour accompagner au mieux ses adhérents, notre fédération a mis en place un réseau « Infos BEA » leur permettant de bénéficier d'un suivi réactif des actualités en la matière. 🍓



Remise du Thème de La coopération agricole au ministre de l'Agriculture lors du SPACE 2021



Intervention de Luc Verhaeghe, élu référent BEA de La coopération laitière, à la conférence BEA de LCA au SPACE 2021



Des enjeux environnementaux toujours d'actualité

Le premier volet du 6^{ème} rapport du GIEC publié en août 2021 conclue que le changement climatique est plus rapide que prévu. Cette publication souligne une nouvelle fois que les enjeux climatiques et environnementaux sont toujours autant d'actualité. La coopération laitière se mobilise fortement sur ces enjeux impactant les élevages laitiers au sein des trois interprofessions laitières et de La coopération agricole.

Le carbone, un enjeu majeur pour les filières laitières

L'année 2021 est marquée par l'annonce de La coopération agricole de tendre vers la neutralité carbone à horizon 2035 lors d'une conférence organisée le 18 février. Au cours de l'année, plusieurs groupes de travail multi-filières et multi-régions se sont réunis sur la thématique carbone afin de construire la feuille de route de La coopération agricole. Celui-ci a été présentée officiellement lors d'une conférence au Salon international de l'Agriculture le 28 février 2022. Le travail en réseau se structure sur cette thématique grâce à la création d'une commission carbone transversale.

La déclinaison du plan d'actions pour les filières laitières s'adosse aux travaux menés par les interprofessions. Au niveau du Cniel, le déploiement du programme d'ampleur Ferme laitière bas carbone se poursuit. Cette démarche de filière accompagne les éleveurs laitiers dans la réduction de leur empreinte carbone. À mi-2021, **14 200** fermes laitières ont déjà réalisé un diagnostic CAP'2ER (ou autre outil reconnu équivalent). Ces diagnostics, accompagnés par un plan d'actions (pour le niveau 2 de CAP'2ER) permettent de réaliser un état des lieux de l'impact environnemental de l'exploitation, d'identifier ses contributions positives et de définir un plan d'actions pour réduire son empreinte carbone. Entre 2016 et 2019, l'empreinte carbone en élevage a diminué de **2,8%**. Au niveau de la transformation, les entreprises mettent également en place des actions de réduction. L'empreinte carbone en

transformation laitière a diminué de **8,3%** sur la même période. Ainsi, l'empreinte carbone globale a baissé de **3,2%** entre 2016 et 2019. Les efforts se poursuivent pour atteindre l'objectif fixé par la filière laitière dans sa démarche RS : réduire de **17%** l'empreinte carbone par litre de lait de vache sortie usine.

Les filières petits ruminants s'engagent également dans la réduction de l'empreinte carbone. La nouvelle version du Code mutuel caprin (V2021) intègre un item pour sensibiliser les éleveurs sur le sujet (a minima un autodiagnostic CAP'2ER niveau 1 en ligne que l'éleveur peut réaliser seul). Le niveau 2 de CAP'2ER caprin est désormais disponible. L'outil CAP'2ER est en cours d'adaptation pour les productions ovines (lait et viande) via le projet Life Green Sheep. Dans le cadre de ce projet, les filières ovines ont l'objectif de réduire leur empreinte carbone de **12%**.

Enfin, les Chambres d'Agriculture, La coopération agricole et France Conseil Elevage ont déposé un projet commun à l'Ademe le 29 janvier 2021, afin de déployer la mesure « Bon Diagnostic Carbone » du plan France relance. Ce consortium concerne uniquement les filières ruminants (lait et viande) et s'organise avec l'appui technique de l'Institut de l'élevage et l'APCA en chef de file. Cette mesure, qui a pour objectif d'inciter les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et stocker du carbone tout en adaptant leur exploitation au changement climatique, se déploie en 2021-2022.



Fiche 3 – Des enjeux environnementaux toujours d'actualité

Un dialogue constructif avec les associations de protection de l'environnement

La coopération laitière est un acteur contributeur dans les concertations avec les associations de protection de l'environnement, engagées depuis novembre 2018 au sein du Cniel. Le premier sujet traité, « comment tendre vers l'autonomie protéique ? », a abouti à un consensus validé par le Conseil d'administration du Cniel le 29 avril 2021 : « Le soja et l'autonomie protéique sont un enjeu interprofessionnel socle. Consciente et soucieuse de son empreinte environnementale, la filière laitière, dans le respect de la diversité de ses systèmes, souhaite arrêter ses imports de soja déforestant et veut tendre vers l'autonomie protéique. ». La validation de ce consensus s'est accompagnée de l'adhésion du Cniel en juin 2021 à la plateforme DURALIM, pilotée par le SNIA et La coopération agricole Nutrition animale. Un deuxième sujet fait l'objet d'échanges techniques entre les ONG et le Cniel à savoir : la biodiversité.



La ration journalière d'une vache laitière, lors d'une visite avec les ONG de protection de l'environnement en octobre 2019

Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique

Le Cniel, l'Anicap et France Brebis Laitière ont envoyé en 2021 une contribution au ministère sur le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les trois filières ont signé début 2022 la charte d'engagement pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique porté par Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Bérangère ADDA, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition Ecologique, chargée de la Biodiversité.

Depuis 2020, le Cniel poursuit le déploiement du programme Climalait, programme qui a permis, entre 2015 et 2019, d'évaluer les impacts du changement climatique, à l'horizon 2050/2090, sur différents systèmes d'élevage français et fournir des pistes d'adaptation. Les Cniel volontaires peuvent construire des programmes propres à leur zone sur l'adaptation au changement climatique, selon les thématiques d'intérêt sur le territoire (bâtiment, fourrages, sols...) et selon le format souhaité (formation, réunion d'information, réunion bout de champ...).

D'autres enjeux environnementaux...

Même si le changement climatique est un sujet majeur, la coopération laitière poursuit le suivi d'autres sujets environnementaux comme la certification environnementale des exploitations ou la biodiversité. Sujets moins prégnants au niveau des filières laitières actuellement, ils pourraient le devenir ultérieurement. La certification environnementale revient sur le devant de la scène avec un nouvel essor dans les filières végétales. Son développement est soutenu par les pouvoirs publics qui inscrivent dans les lois et plans nationaux des objectifs ambitieux. Le dynamisme est beaucoup plus faible en filières animales, le référentiel étant peu adapté à ces filières. La coopération laitière s'investit pleinement

au sein de La coopération agricole pour porter la spécificité laitière. Carole Humbert a notamment été nommée coordonnatrice du sujet (multi-métiers et multi-régions) au niveau de La Coopération Agricole.

Autre thématique : la biodiversité, sujet mis en avant par la pandémie mondiale et le pacte vert européen. Une feuille de route biodiversité doit être rédigée en 2022 au niveau du Cniel. Il s'agit notamment de mettre en avant les atouts des élevages laitiers, importants sur cette thématique. Une stratégie coordonnée entre les différents métiers et les régions de La coopération agricole est en cours d'élaboration. 💧



Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'extranet : <https://extranet.fncl.coop/>

Des démarches qualité filière, un socle adapté à chaque filière laitière pour répondre aux attentes sociétales

L'ambition des acteurs des filières laitières est de répondre toujours mieux aux attentes des consommateurs en matière de qualité du lait et des produits laitiers : sanitaire, gustative, bien-être animal, protection de l'environnement, etc... Les différentes démarches collectives participent à cet objectif.

La charte des bonnes pratiques d'élevage : une 5^{ème} version lancée au SIA 2022

Pour tenir les engagements pris par la filière laitière dans la démarche collective de responsabilité sociétale France Terre de Lait, la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE) se dote, en 2022, d'une nouvelle ambition, et de plans de progrès associés à chaque évaluation. Ainsi de nouvelles rubriques viennent compléter la précédente version, et les volets du bien-être animal et de l'environnement sont étoffés. La charte devient le support de l'évaluation du bien-être des troupeaux, et donc l'outil de déploiement dans les exploitations de l'un des engagements du socle de France Terre de Lait. D'ici 2025, 100% des troupeaux laitiers français seront évalués.

La coopération laitière participe activement à ces travaux de révision de la démarche et fait entendre la voix des coopératives pour que la nouvelle charte soit adaptée aux nouveaux enjeux et puisse permettre de répondre aux attentes clients sur l'amont de la filière. 2021 et 2022 sont marquées par la finalisation du contenu de cette nouvelle version et l'élaboration de l'outil informatique, support des évaluations en ferme.

La « nouvelle » CBPE est lancée officiellement au Salon International de l'Agriculture le 2 mars 2022. Le déploiement opérationnel se réalise sur l'année 2022. Concrètement, les formations à cette nouvelle version sont programmées au 1^{er} semestre 2022 au niveau des Criel. L'objectif est de former tous les techniciens des OPAV (laiteries, ECEL, Chambres d'Agriculture...) à cette version d'ici fin juin 2022.



Lancement de la nouvelle version de la CBPE le 2 mars 2022, au SIA, en présence de Caroline Le Poutier, Directrice générale du Cniel, Ghislain De Viron, représentant CNE (FNPL) et Luc Verhaeghe, représentant Cniel dans la gouvernance de la CBPE



Fiche 4 – Des démarches qualité filière



Le Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Elevage Caprin : une 4^{ème} version lancée en septembre 2021

En 2021, le Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Elevage Caprin évolue pour valoriser l'engagement des éleveurs dans les domaines à fort enjeu sociétal : pratiques relatives au bien-être animal, à la préservation de l'environnement ou à l'élevage des jeunes. Cette nouvelle version intègre de nouveaux points tels que l'évaluation de l'impact environnemental ou l'enrichissement du milieu de vie des chèvres.

La coopération laitière participe activement à ces travaux de révision de la démarche et accompagne les coopératives concernées pour faire valoir leurs intérêts.

Une charte lait de brebis nationale en 2022



Comme validé lors de la création de France Brebis Laitière, des travaux interprofessionnels sont en cours depuis 2020 pour rédiger une charte lait de brebis nationale. Des valeurs fortes sont identifiées pour valoriser les atouts de la filière laitière de brebis : le pâturage, l'autonomie et la provenance de l'alimentation, le maintien d'actifs sur le territoire, l'environnement, le bien-être animal et des engagements de la transformation. La future charte devrait se décliner en deux volets : une charte « amont » accompagnée d'un document technique et un questionnaire « aval ».

La finalisation de cette première version de charte nationale devrait intervenir courant 2022.

La coopération laitière participe activement aux discussions pour faire aboutir ces travaux.

AgriConfiance, déploiement du nouveau référentiel

Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'AgriConfiance, le référentiel est décliné en 3 niveaux : 1, 2 (coopératives engagées) et 3 (coopératives responsables). Ce référentiel intègre 4 grandes thématiques : **la qualité garantie, le soutien des agriculteurs et des territoires, la préservation de l'environnement et le bien-être animal**. Ce socle commun d'exigences a pour but de valoriser la démarche en aval par des engagements clairs et factuels. Pour la filière laitière, la coopération laitière fait valoir les spécificités de la filière laitière, notamment la CBPE et les engagements pris dans la démarche de Responsabilité Sociétale de la filière laitière.

2021 est marquée par le déploiement de ce nouveau référentiel, décliné par filière. En 2022, un travail est lancé pour étudier la possibilité pour les coopératives certifiées NF V01-007 d'avoir une reconnaissance par le GFSI et ce, afin de limiter la multiplication des audits chez les producteurs. ♡



Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'extranet : <https://extranet.fncl.coop/>

Segmentation

Une des réponses pour offrir aux consommateurs des produits diversifiés et conformes à leurs attentes tout en créant de la valeur pour les acteurs de la filière.

L'ambition des acteurs de la filière est de répondre toujours mieux aux attentes des consommateurs en matière de qualité du lait et des produits laitiers : sanitaire, gustative, diversité, etc... Les Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO), les mentions valorisantes mais aussi les nombreuses démarches privées de segmentation participent à cet objectif.

Les Appellations d'Origine Protégée & les Indications Géographiques Protégées

Les sujets relatifs aux Appellations d'Origine Protégée/Contrôlée (AOP/AOC) et aux Indications Géographiques Protégées (IGP) sont traités au sein du Conseil National des Appellations d'Origine Laitières (CNAOL), créé en 2002. Il regroupe l'ensemble des filières d'AOP et IGP laitières françaises. Aujourd'hui, la France compte 51 AOP : 46 fromages, 3 beurres et 2 crèmes. En 2020, le chiffre d'affaires des produits laitiers AOP est de 2,2 milliards d'euros sortie fabrication – affinage (données 2020 IRI, RNM, ODG, traitement INAO-CNAOL). Ce montant est en hausse de 0,56% par rapport à 2019.

En 2020, la France compte 9 fromages IGP et une crème IGP qui sont fabriqués avec du lait de vache. Ils représentent 1,1% de la collecte française (256 millions de litres). En 2020, les volumes commercialisés de produits laitiers IGP s'élèvent à 27 345 tonnes (+0,5% par rapport à 2019). Le chiffre d'affaires est de 235,9 millions d'euros sortie fabrication-affinage (données 2020 IRI, RNM, traitement INAO-CNAOL).

Volume de lait utilisé dans des fabrications laitières AOP en 2020 (en millions de litres)



Part de la collecte française de lait (EAL 2020, données 2019)



Source : Cnaol, 2021



Fiche 5 – Segmentation

La filière laitière biologique face un déséquilibre offre-demande

La collecte française de lait de vache biologique s'élève à **1,22 milliard de litres** en octobre 2021 (en cumul annuel mobile). Elle a progressé de **12,3%** par rapport à octobre 2020 et représente désormais **5,2%** de la collecte nationale. Cette hausse s'explique par l'arrivée de nouveaux producteurs faisant partie de la vague de conversion de 2016-2018. Cette hausse se poursuit en novembre 2021 mais semble s'infléchir : **+4,5%** par rapport à novembre 2020, la plus faible hausse mensuelle depuis mars 2017. D'après l'enquête conversion menée par le Cniel, la collecte sur 12 mois devrait atteindre **1,396 milliard de litres** mi-mai 2023. En prenant comme hypothèse une collecte française stable sur les deux années à venir, le lait de vache biologique représenterait alors **6%** de la collecte totale.

En 2021, la consommation de produits laitiers biologiques fléchit sur l'ensemble des segments par rapport à 2019 (hormis pour le fromage). C'est particulièrement le cas pour l'ultra-frais (**-9,3%**) et le beurre (**-4,0%**). En revanche, les fromages progressent (**+5,7%**) – données sur les 11 premiers mois 2021.

L'arrivée de ces volumes supplémentaires, associée au ralentissement de la consommation, entraîne un déséquilibre entre l'offre et la demande. Au 2nd semestre 2021, de nombreux opérateurs ont annoncé réévaluer leurs propres stratégies de développement du bio et ajuster les dynamiques de conversions au regard des nouvelles tendances de consommation.

Au niveau interprofessionnel, les professionnels ont alerté sur cette situation en octobre 2021 au travers d'une note de position « La filière laitière alerte sur le risque de destruction de valeur de la filière laitière BIO ». Le Cniel a également envoyé un courrier d'alerte en octobre 2021 à Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et à



Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique. L'interprofession a aussi participé pour la première fois au salon des Maires en octobre 2021 et remis une note de position aux collectivités présentes intitulée « La restauration collective, un débouché d'avenir pour les produits laitiers Bio ».

A la demande des professionnels, le Cniel développe ses actions de communication et de promotion des produits laitiers biologiques afin de favoriser la consommation et contribuer ainsi à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. Les principales actions, débutées fin 2021, concernent des animations en points de vente, la participation à la campagne de communication Agence Bio avec les autres interprofessions et le déploiement de deux campagnes co-financées par l'Union européenne sur 3 ans (2022-2024) : une avec Interfel et une avec le Danish Dairy Board.

La coopération laitière s'est fortement impliquée au niveau du Cniel, notamment au sein de la commission bio et du groupe de travail communication bio. La coopération laitière s'est également mieux structurée en créant un comité bio réunissant un administrateur et un opérationnel des coopératives laitières volontaires engagées sur le bio. Ce comité se réunit trois fois par an afin de faciliter les échanges entre les coopératives laitières et être force de propositions dans les instances interprofessionnelles. La coopération laitière s'appuie également, pour les évolutions réglementaires, sur La Coopération Agricole présente à la Commission Nationale de l'Agriculture Biologique (CNAB). En 2021, la principale thématique de travail concerne l'accès à l'extérieur et au pâturage des veaux laitiers biologiques. Les travaux se poursuivent en 2022.

La coopération laitière s'appuie également sur l'Atla qui s'est doté d'un groupe de travail dédié aux problématiques bio relatives à la transformation laitière (voir fiches ATLA).

Les démarches privées de segmentation

Un vaste champ de segmentations privées se développe depuis 2017 : approche territoriale et solidaire vis-à-vis de l'amont, lait de pâturage, lait issu d'animaux nourris sans OGM, etc.

Comme s'y étaient engagés les acteurs dans le plan de filière fin 2017, le Cniel et ses collègues ont rédigé des documents interprofessionnels pour définir des démarches de segmentation bien identifiées permettant une valorisation supplémentaire. Ainsi, le Cniel a publié :

- En avril 2019, un référentiel interprofessionnel pour des produits laitiers « de pâturage ». Il établit les conditions minimales à respecter pour faire usage de la mention « pâturage » pour le lait de vache produit, collecté et transformé en France.
- En janvier 2020, un cahier des charges français pour des produits laitiers issus d'animaux nourris sans OGM (< 0,9 %). Il établit les procédures à mettre en œuvre à chaque étape de la production, de la collecte et de la transformation du lait afin de garantir un produit laitier issu de bovins nourris sans OGM (< 0,9 %).

La coopération laitière s'est fortement impliquée dans la rédaction et la mise à jour de ces documents et poursuit l'accompagnement opérationnel des coopératives qui ont choisi de déployer ces démarches. Cet accompagnement

est réalisé en coordination avec les sections Nutrition animale et Métiers du grain de La Coopération Agricole. 2021 est marquée par la publication d'une deuxième version du cahier des charges du Cniel. Cette nouvelle version intègre des grilles d'audits simplifiées, la reconnaissance du module non OGM de la CSA-GTP et des modifications mineures liées à des retours d'expérience terrain auxquels les coopératives engagées ont fortement contribué. Le document de synthèse et la foire aux questions sont également mis à jour pour tenir compte de ces évolutions.

Le Cniel a commandé début 2021 une étude pour évaluer dans quelle mesure le consommateur français est prêt à aller vers ce type de produit et quel est le « surcoût » qu'il est prêt à payer pour bénéficier d'un lait issu d'animaux nourris sans OGM (< 0,9 %). Une note de synthèse des résultats est diffusée au 1^{er} semestre 2021.

Sur une proposition de la coopération laitière, le Cniel demande aux pouvoirs publics l'enrichissement du décret n°2019-351 du 23 avril 2019 avec l'inscription de deux nouvelles catégories de mentions valorisantes, basée sur les référentiel/cahier des charges interprofessionnels, à la liste des produits sous signe de qualité éligibles pour l'approvisionnement de la restauration collective. Le travail d'influence se poursuit en 2022 pour tenter d'aboutir sur ce sujet. 💧



Production en zone de montagne

Publication d'un rapport parlementaire sur la production laitière (Hors AOP) en zone de montagne

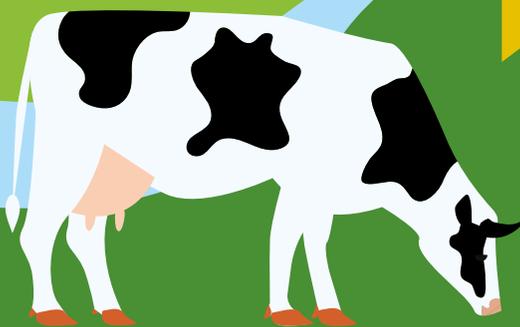
La Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale a lancé en mars 2021 une mission d'information parlementaire sur la production laitière (hors AOP) en zone de montagne, à l'initiative des députés Pascale Boyer (LREM, Hautes-Alpes) et Jean-Pierre Vigier (LR, Haute-Loire) – également membres du bureau de l'Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM).

Cette mobilisation du Parlement fait écho à la démarche de sensibilisation menée par La coopération laitière et ses partenaires au sein du CNIEL et du partenariat construit avec l'ANEM depuis deux ans afin d'analyser les menaces pesant sur l'activité laitière en montagne. Avec ses partenaires réunis au sein du CNIEL, la section laitière s'est particulièrement mobilisée politiquement et techniquement sur ce dossier. Tous apportent leurs soutiens aux 13 propositions émanant de ce rapport qui vise à soutenir les 3 axes d'actions suivants :

1. **Faire évoluer le cadre réglementaire et fiscal ainsi que les aides dédiés à ce territoire**
2. **Renforcer l'attractivité des métiers de la filière laitière de montagne**
3. **Structurer la filière et mieux valoriser les produits laitiers de montagne hors AOP**

Les conclusions de ce rapport ont pu être partagées lors d'une table ronde organisée par les membres du groupe Montagne du CNIEL le 5 octobre 2021 lors du Sommet de l'élevage.

Ce rapport a été remis en main propre par les deux corapporteurs au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation lors du congrès national de l'ANEM le 21 octobre 2021. Ce travail constitue une opportunité majeure d'appeler à une mobilisation des pouvoirs publics sur ce dossier. La coopération laitière poursuivra sa mobilisation en 2022 sur ce sujet !



Mobilisation des acteurs économiques de la filière laitière en zone de montagne

Un groupe de producteurs et d'entreprises volontaires et motivées souhaitent construire une association pour porter un visuel et un cahier des charges permettant d'objectiver une valorisation du lait de montagne hors AOP en France. La coopération laitière facilite les travaux opérationnels de ce groupe d'acteurs dans le cadre de ses prérogatives.

Coop, Lait & territoires : une campagne d'influence aux services des enjeux territoriaux

La coopération laitière a mené au printemps 2021 une campagne de communication dans les médias régionaux et auprès des parlementaires pour défendre la place du lait sur les territoires de montagne. Un bilan positif pour cette première initiative qui a donné de la visibilité à nos enjeux. 🍀

PUBLIREDACTIONNEL

Valoriser nos territoires

LES COOPÉRATIVES LAITIÈRES, ESSENTIELLES À LA VITALITÉ RURALE

LA COOPÉRATION LAITIÈRE EN RÉGION AURA, C'EST :

- 5315 points de collecte
- 1,9 MD € de CA
- 1553 M de litres de lait collecté
- 3353 emplois directs
- 1447 M de litres de lait transformé
- 108 coopératives laitières (+ 14 filiales)

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PERFORMANT

Savez-vous que Auvergne-Rhône-Alpes est la quatrième région laitière de France ?

Chaque jour, des producteurs de lait travaillent « l'or blanc » de nos pâturages pour nous offrir le plus beau des plateaux de fromages ! Ces hommes et ces femmes passionnés, Jean-Michel Javelle, président des Coopératives laitières AURA, les connaît bien. « Les Coopératives laitières, ce sont des destins réunis autour d'un même projet collectif, solidaire, équitable et durable, portant une vision commune depuis 100 ans. En coopérative, une personne = une voix. Et c'est ce qui fait toute la différence ! »

Mettant en commun moyens financiers et matériels, la coopérative laitière permet le développement et la pérennité d'une grande diversité d'entreprises (PME, multinationales...) à forte valeur ajoutée. En plaçant l'humain au centre, qu'il soit producteur ou consommateur, elle crée une dynamique à la fois économique et sociale au cœur de nos territoires. Dans un contexte de mondialisation, le statut de coopérative joue donc un rôle fondamental dans la valorisation des pâturages et du savoir-faire français, le respect du bien-être animal, le maintien de l'emploi et la transmission aux générations futures.

> coopératives-laitières.coop/nous-contacter | LA COOPÉRATION AGRICOLE LAITIÈRE



Conduite d'élevage et collecte

Bâtiments d'élevage

Un programme de recherche appliquée sur les bâtiments d'élevage bovins laitiers a été mis en place entre 2018-2020 par le CNIEL et à la demande de ses collègues. Il a abouti en 2021 à la publication d'une méthodologie de projets pour la construction en élevage laitier mais encore à l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire l'impact du stress thermique sur les vaches laitières. Compte tenu des enjeux prégnants, des réflexions sont lancées pour donner suite à ce programme de recherche.

La coopération laitière est aussi attentive au projet « Batcool », lancé fin 2021 jusqu'en 2024, dont l'ambition est d'adapter les bâtiments d'élevage de petits ruminants (caprins, ovins lait et viande) au changement climatique et d'améliorer leur confort thermique, notamment en cas de fortes chaleurs.



Traite et stockage du lait

Parce qu'il s'agit d'une étape-clé pour une production laitière de qualité, La coopération laitière prend une part active aux travaux interprofessionnels menés sur la traite et le stockage du lait.

En 2021, plusieurs travaux ont été engagés par le groupe ad hoc du CNIEL :

- La création d'un guide pratique sur l'efficacité du nettoyage et de la désinfection du matériel de traite en partenariat avec IDELE,
- L'identification de leviers mobilisables pour construire une stratégie « food défense » sur une ferme laitière,
- L'ouverture de réflexions sur la problématique de l'utilisation de l'eau pour la traite et l'abreuvement,
- ...

La coopération laitière a également suivi les travaux menés autour de la problématique énergétique, notamment la commercialisation de l'Opticool® fruit du projet Tank 2020, ainsi que les évolutions techniques et réglementaires afférentes aux fluides frigorigènes.



Conduite d'élevage et collecte

Collecte laitière

La coopération laitière a maintenu la dynamique de son réseau des interlocuteurs collecte et froid ferme en 2021, en relayant près d'une vingtaine d'informations techniques et réglementaires. Elle s'inscrit en lien avec le comité supply chain de La coopération agricole et a poursuivi ses échanges sur le protocole de sécurité avec la section de la nutrition animale et le SNIA.



Une qualité sanitaire exemplaire

Les bonnes pratiques à la ferme permettent de garantir la qualité sanitaire du lait. Plusieurs guides sont publiés en 2021 et début 2022 à la suite de travaux interprofessionnels : une plaquette sur la maîtrise des STEC dans les élevages bovins et une plaquette de recommandation pour la gestion des chlorates dans le lait à la production.



Alimentation des vaches laitières

La coopération laitière prend part aux travaux interprofessionnels menés sur l'alimentation des vaches laitières. Les travaux sont orientés vers la connaissance de l'alimentation animale, l'autonomie protéique et la qualité de l'alimentation distribuée. Ainsi, en 2021, une plaquette sur la maîtrise des mycotoxines en élevage laitier est finalisée. Les chiffres clés 2020 sur l'alimentation d'une vache laitière et d'une vache laitière biologique sont mis à disposition des acteurs de la filière.

Un projet d'envergure est lancé dans le cadre de Numagri, association multi-partenaire dont l'objectif est de valoriser les différentes données générées dans les filières. Le premier travail engagé par le Cniel, aux côtés de Agdatahub et GS1 France, concerne la standardisation des données d'alimentation animale du troupeau bovin laitier. L'objectif est de construire un langage commun et adopter des standards partagés pour favoriser la création de valeur et répondre aux attentes des acteurs de l'agriculture, des filières et des consommateurs. Ce premier projet devrait aboutir à un dictionnaire commun autour des données de pâturage, de fourrage et d'alimentation animale au premier semestre 2023.

Evolution des structures d'exploitations agricoles

En raison de l'enjeu du renouvellement des générations très important, la coopération laitière s'implique dans le groupe de travail ad hoc du Cniel consacré au suivi de l'évolution des structures d'exploitations. En 2021, l'étude sur la structure et l'évolution des coûts de production en élevages laitiers est publiée. Cette étude financée par le Cniel et FranceAgriMer et réalisée par l'Institut de l'élevage, le BTPL et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, a permis d'identifier des leviers de maîtrise des charges.

En 2022, les travaux se poursuivent sur l'observatoire des actifs, le travail en élevage laitier... ♦



Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'extranet : <https://extranet.fncl.coop/>

A l'écoute des jeunes coopérateurs

Le conseil de section de La coopération laitière a demandé, le 14 novembre 2019, de mobiliser des jeunes, au niveau des régions, pour prendre connaissance de leur vision actuelle des exploitations laitières et du métier d'éleveur dans 15 ans. Ce projet s'inscrit dans un enjeu de préserver la ressource laitière et les activités de production / transformation sur l'ensemble du territoire français.

Une méthodologie de travail adaptée aux contraintes de la crise sanitaire

Initialement prévues en présentiel, les réunions régionales se sont finalement tenues en distanciel sur une durée de 1h30-2h entre avril 2021 et janvier 2022.

Au préalable, un questionnaire a été envoyé aux jeunes (67 réponses) pour disposer d'une base pour les échanges en réunion.

La vision des jeunes du métier d'éleveur laitier dans 15 ans

Pour les jeunes coopérateurs impliqués dans ce projet, les exploitations seront majoritairement en forme sociétaire dans 15 ans (hormis dans le Nord). Ce choix révèle la volonté d'un équilibre vie professionnelle / vie personnelle, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. La forme sociétaire présente de nombreux avantages : se libérer plus facilement, permettre la spécialisation des associés avec l'augmentation de la taille des exploitations tout en laissant la possibilité de se faire remplacer, répartir la pression entre les différents associés, permettre les échanges et l'appui d'un collègue plus expérimenté et faciliter l'installation notamment pour les grandes structures.

Les jeunes notent des difficultés de main d'œuvre, déjà rencontrées aujourd'hui mais identifiées comme encore plus dégradées dans 15 ans, notamment des difficultés à recruter des salariés (par rapport aux contraintes du métier) et à les garder. Il est ajouté qu'il n'est « pas plus facile » de trouver des associés. Cette question de la main d'œuvre pose la question du renouvellement des générations et du défi d'attirer des jeunes vers les métiers de l'élevage.

D'après les participants, les exploitations seront encore plus robotisées afin de faciliter l'organisation, alléger la charge physique, supprimer la contrainte horaire et disposer d'un plus grand nombre de données sur le lait. La robotisation présente l'inconvénient d'un coût élevé à l'investissement.

Les pratiques d'élevage, quant à elles, se sont déjà améliorées et sont jugées déjà « bien » aujourd'hui. Mais cette évolution des pratiques (sur l'environnement et le bien-être animal) déjà réalisée n'est pas assez reconnue. Les jeunes soulignent le manque de communication commune (interprofessions, Etat, profession agricole...) pour faire reconnaître les efforts réalisés et redonner de la fierté aux producteurs. Certains s'interrogent sur les solutions et leurs impacts : les initiatives prises sur les réseaux sociaux sont-elles suffisantes en termes d'impact ? A noter que les jeunes sont globalement prêts à poursuivre l'adaptation de leurs pratiques mais ne sont pas prêts à tout accepter. Ils ont une très forte volonté d'être rémunéré par leur production, pour et par leur

métier. Le produit doit être rémunérateur. Par ailleurs, ils sont tous conscients qu'ils devront s'adapter au changement climatique, notamment dans les régions Sud Loire où il est mentionné qu'il s'agira d'un très grand défi pour l'élevage. D'autant plus que cette adaptation nécessaire est parfois antinomique avec les attentes sociétales actuelles.

Une très large majorité ont la volonté de poursuivre une formation tout au long de leur carrière. Résultat à nuancer par rapport au public ciblé puisque les participants sont probablement ceux qui vont déjà en formation. Les formations à distance ne remportent aucun succès : 0% des réponses nationales ! Les jeunes préfèrent les formations en présentiel qui leur permettent de s'ouvrir et de « sortir » de leur ferme, d'avoir du relationnel, de la convivialité, des échanges avec des pairs (vu comme 50% de la réussite de la formation) et des éléments plus concrets (exemple sur une ferme...).

Les jeunes s'installent pour l'ensemble de leur carrière très majoritairement en raison de l'investissement financier et humain très importants. Ils veulent rester les décideurs pour leur structure et sont fiers d'avoir leur propre entreprise, même si le retour sur investissement est jugé long (engagement financier pour 15-20 ans voire 25 ans). Les jeunes sont prêts à s'engager ; d'autant plus fort dans les régions où les coopératives sont de taille plus modeste. Les jeunes veulent s'investir pour avoir un impact territorial au niveau de leur coopérative et favoriser leur enrichissement personnel. Il est souligné néanmoins la difficulté actuelle à recruter des administrateurs en région Alpes-Jura.

En conclusion, ce qui aura changé dans 15 ans, ce seront :

- **L'image du métier d'éleveur et de l'agriculture** grâce à une communication positive des filières et de la profession agricole, entraînant une reconnaissance par les consommateurs. Le « poids » de la société pèse aujourd'hui beaucoup sur le moral des producteurs.
- **Une rémunération en hausse** grâce aux produits
- **La robotisation**
- **Le climat**

La vision des jeunes sur le lien avec leur coopérative dans 15 ans

La principale mission de la coopérative reste la valorisation du lait. Une attente très forte pour une meilleure rémunération ressort dans toutes les régions. La coopérative peut proposer des services sur d'autres métiers (appro...) mais les éleveurs doivent pouvoir choisir. Si la coopérative est compétitive, ils choisiront la coopérative (après comparaison, ils choisissent le meilleur rapport qualité-prix). Le producteur se sent adhérent à sa coopérative au travers de son métier.

La vision des jeunes sur la France laitière dans 15 ans

Quatre scénarios assez « tranchés » sont proposés aux jeunes : « Recentrage », « Adaptation », « Continuité », « Ambition laitière » (voir légende). Au global France, les avis sont assez partagés :

- Le scénario « Continuité » remporte le plus de votes (42%) et est majoritaire en région AURA (83%), dans le Nord (56%) et en Alpes-Jura (50%).
- Les scénarios « Adaptation » et « Ambition laitière » totalisent un quart des répondants au global. Le scénario « Adaptation » est un peu plus choisi dans le Sud-Ouest (37%) et l'Ouest (34%) que la moyenne France. Le scénario « Ambition laitière », quant à lui, est un peu plus choisi dans le Nord (33%) et en Alpes-Jura (29%).
- Le scénario « Recentrage » remporte très peu de suffrages (≈10%) voire aucune voix dans certaines régions.

Les régions du croissant laitier (régions Ouest, Nord) obtiennent des résultats similaires aux régions Sud Loire, hormis un peu plus de votes pour le scénario « Ambition laitière » au détriment du scénario « Adaptation ».

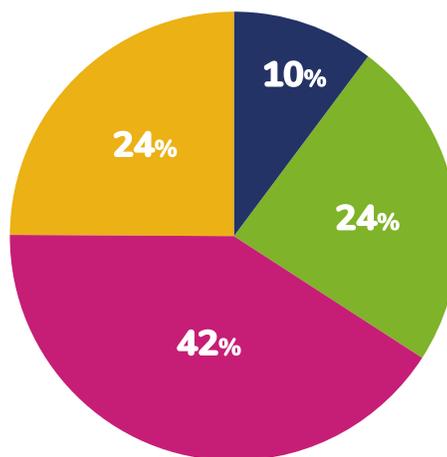
A titre individuel, la majorité des jeunes participants aux réunions indiquent vouloir produire autant de lait voire parfois moins sur leur exploitation dans 15 ans. Ils adapteront le volume de lait produit à la main d'œuvre disponible dans 15 ans et à la charge d'annuités. A noter : la réponse à cette question n'est pas toujours cohérente avec la réponse à la question précédente.

En conclusion, quelles exploitations laitières dans 15 ans ?

Dans 15 ans, les éleveurs laitiers seront sur des exploitations automatisées et rentables, principalement en forme sociétaire. Les producteurs se libèrent du temps pour leur vie personnelle et sont reconnus pour leur métier, d'où la fierté d'être producteurs laitiers. Ils se sont installés pour 15-20-25 ans voire toute leur carrière. Les pratiques d'élevage auront un peu évolué mais le mode d'élevage restera identique. C'est la perception des consommateurs sur les pratiques qui aura changé.

Les producteurs veulent être en réseau et se rencontrer en présentiel, notamment lors des formations.

La principale mission de la coopérative demeure la valorisation du lait. La coopérative a le devoir d'être performante dans la valorisation du lait et la proposition de services. Les jeunes ne veulent pas être « intégrés » et souhaitent rester libres de leurs choix sur leur exploitation. ♡



- **Scénario « Recentrage »** - Il y a moins de producteurs laitiers, les coûts de production ont augmenté. Les coopératives laitières se sont recentrées sur les produits à haute valeur ajoutée pour faire face aux nouvelles attentes des consommateurs et pour rester compétitif. Elles se sont concentrées sur les territoires denses en production laitière (une France à **10 milliards** de litres de lait).
- **Scénario « Adaptation »** - Les coopératives laitières ont abandonné certains territoires ; elles se sont recentrées sur les marchés français et européen car le transport des produits a dû être limité en raison de son coût élevé et de son impact environnemental important (une France à **15 milliards** de litres de lait).
- **Scénario « Continuité »** - Les coopératives continuent de collecter et de valoriser la production laitière sur l'ensemble du territoire (une France à **24 milliards** de litres de lait – les coopératives collectent **55%** du lait français).
- **Scénario « Ambition laitière »** - La France, Terre de lait : les coopératives laitières ont fait le pari de continuer à développer la production laitière sur tout le territoire en étant attractif, notamment pour les nouveaux installés. Le changement climatique bouleverse la cartographie laitière mondiale et la France en tire son épingle du jeu grâce à la diversité de ses territoires et l'adaptation des acteurs aux différentes demandes, notamment à l'export (une France à **25 milliards** de litres de lait – les coopératives collectent **80%** du lait français).



Gouvernance des coopératives laitières

Pour mieux accompagner son réseau, la coopération laitière a mis en place un groupe de travail et de réflexion consacré à la gouvernance des coopératives. Celui-ci continue de se réunir et pilote la mise en place de l'outil COOPLAIT auprès des coopératives laitières adhérentes.

Utilisation de l'application COOPLAIT en conseil d'administration

COOPLAIT est un outil d'aide à l'amélioration continue de la gouvernance. Il se présente sous la forme d'une application digitale, accessible depuis tous supports numériques (smartphone compris, sous réserve de bénéficier d'une connexion internet) et permet aux coopératives laitières de s'engager dans l'autoévaluation de leurs systèmes de gouvernance en place.

Cet outil, spécialement conçu pour les coopératives laitières, donne accès à des grilles d'autoévaluation et permet aux coopératives, depuis leurs espaces personnels sécurisés, de consulter et d'analyser instantanément leurs résultats. Une innovation qui permet à notre réseau d'aborder rapidement et de façon méthodique le sujet de la gouvernance avec leurs élus.

C'est ensuite à chaque coopérative d'analyser ses résultats et d'animer les débats qui en découlent et de fixer elle-même les axes d'amélioration à mettre en place et leur propre calendrier.

Depuis son lancement en 2020, l'application COOPLAIT a continué de se déployer au sein du réseau et à s'enrichir en nouveaux contenus :

- Mise en ligne de deux nouveaux questionnaires sur l'application
- Déploiement de l'outil auprès de nouvelles coopératives laitières utilisatrices avec supports d'aide à la prise en main et à l'animation en conseil d'administration
- Animation d'un groupe de travail Gouvernance (se réunissant 2 fois par an) qui a vocation à faire évoluer l'outil et la démarche globale d'accompagnement proposée par la section. Ce groupe est piloté par Jérôme Aubert (administrateur Sodiaal), Chloé Chiarotto et Aurélie Charrier

De nouveaux questionnaires supplémentaires seront disponibles courant 2022. Deux nouveaux GT devraient également se tenir. Tout élu ou salarié en charge de la gouvernance peut y participer.



Contribution de la section à l'instance de travail et groupe de réflexion animé par La coopération agricole

Participation à la commission gouvernance, pilotée par Véronique Blin (Présidente du Centre Vinicole - Champagne Nicolas Feuillatte) et Marine Nossereau (directrice des affaires juridiques et fiscales LCA).

Cette commission, qui existe depuis déjà plusieurs années, a pour mission de réfléchir et de proposer aux coopératives adhérentes de nouveaux outils et d'actualiser ceux existants.

Cette commission est composée d'élus, majoritairement des administrateurs de coopératives, toutes

filiales et territoires confondus, et de salariés de La coopération agricole à Paris et en régions, de profils différents. Les débats sont enrichis de personnalités qualifiées, rattachées ou non à la coopération, permettant de s'inspirer de pratiques différentes.

Quelques travaux réalisés par la commission : guide gouvernance CDF (2019), parcours de sensibilisation à la gouvernance pour les administrateurs de coop (2021), référentiel de compétences des administrateurs, etc.



Des outils dédiés à la gouvernance sont à votre disposition et mis à jour régulièrement :

- Guide de gouvernance du HCCA
- Observatoire de la gouvernance ANR annuel, dernière édition en juin 2021
- Baromètre image des Associés coopérateurs des coopératives laitières (édition 2021) réalisé par La coopération laitière

Ces éléments sont mis à la disposition de toutes les coopératives sur les sites internet de chaque entité, et sur demande auprès d'Aurélie Charrier et Chloé Chiarotto. 💡



EGALIM 2

La loi du 30 octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite Egalim 1, était à peine déployée sur le terrain qu'une proposition de loi portée par le député Grégory-Besson Moreau était déposée à l'Assemblée Nationale au printemps 2021.

La loi du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs, dite « Egalim 2 » a pour ambition d'établir une « juste rémunération des agriculteurs » et, in fine, rééquilibrer les relations commerciales entre les différents maillons de la chaîne alimentaire et agro-alimentaire.

Aujourd'hui en vigueur, la loi propose de renforcer à nouveau la contractualisation producteur-premier acheteur en la rendant obligatoire à tous les secteurs et en imposant une durée minimale.

Les coopératives laitières sont toujours concernées au titre des effets similaires à la contractualisation.

Modification des relations amont : entre les producteurs et leur coopérative

Si les coopératives n'appliquent pas les dispositions relatives à la contractualisation, les statuts, règlements intérieurs ou tout autre document en découlant doivent produire des effets similaires à la contractualisation.

Les filières de lait de vache et de chèvre sont soumises à la contractualisation obligatoire depuis plusieurs années déjà, et les modifications à apporter sont moindres comparées aux autres filières.

Le revirement de position sur la pondération des indicateurs du ministre de l'Agriculture

Alors que la pondération des indicateurs était sous-jacente dans Egalim 1 dans les relations producteurs-industriels privés dans la clause relative aux modalités de détermination du prix, et inscrit normalement dans la loi Egalim 2, et alors même que le Julien Denormandie a confirmé lors du Sommet de l'élevage que ce dispositif n'était pas applicable en coopérative, le ministère a opéré un revirement de position.

En effet, si la définition des effets similaires n'est pas de nature à remettre en cause le modèle et le fonctionnement des coopératives agricoles, la foire aux questions ministérielles publiées conjointement par les ministères de l'Agriculture et de l'Economie interprète la disposition sur la pondération des

indicateurs comme applicable en coopérative.

La FAQ prévoit que les coopératives sont « **concernées par la pondération des indicateurs dans leur rapport avec leurs associés-coopérateurs** au titre des « effets similaires » évoqués dans ces dispositions. Ce qui implique qu'elles prévoient dans leurs statuts et/ou règlement intérieur des dispositions qui assurent une similarité de transparence avec ceux de la contractualisation, afin que soient respectées leurs spécificités. »

Il est ajouté l'affirmation suivante qui permet de tempérer l'obligation des coopératives d'appliquer la pondération des indicateurs « Le fonctionnement particulier des coopératives agricoles (obligation de collecte et de trouver des débouchés, prix moyen, etc...) **ne leur permet pas de s'engager de façon définitive sur une pondération des indicateurs définie avant les apports.** »

Il est rappelé également dans ce même document que « L'information communiquée à l'associé-coopérateur doit être la plus précise et détaillée possible en indiquant de manière concrète comment les indicateurs sont pris en compte, par exemple par catégories d'animaux mais c'est à la coopérative de choisir le niveau de précision souhaité. Une coopérative peut aussi le cas échéant, prévoir une formule de prix. Dans tous les cas, l'associé-coopérateur doit recevoir après l'assemblée générale une information individualisée sur sa rémunération. »

Par conséquent, les coopératives, tous secteurs confondus et notamment **les coopératives laitières doivent prévoir dans leur règlement intérieur une pondération des indicateurs** tout en sachant qu'elles ne peuvent être obligées, compte tenu de leur méthode de commercialisation des produits collectés, s'engager formellement à suivre la pondération inscrite au RI.



Modifications des relations aval : la sacralisation du coût de la matière première agricole dans la chaîne contractuelle

Si Egalim 1 avait bien pour ambition de renverser la méthode de construction du prix en partant du coût de production des agriculteurs et de répercuter ce prix tout au long de la chaîne contractuelle, Egalim 2 vient renforcer les méthodes de négociations entre les fournisseurs avec les distributeurs.

Egalim 2 prévoit que dans les négociations du prix de vente des produits agricoles et alimentaires, doit être sacralisée le coût de la matière première agricole. Ce qui implique que la négociation du prix

ne doit pas porter sur le prix payé par le transformateur aux producteurs agricoles.

Si l'intention est effectivement louable, la négociation ne porte effectivement que sur les marges des fournisseurs et dans un contexte fort d'inflation, c'est la pérennité des outils coopératifs qui est mise en jeu.

Il est à espérer que les distributeurs seront prendre leurs responsabilités face aux enjeux économiques et leurs conséquences directes.



Mission d'information parlementaire sur les coopératives agricoles

La mission d'information parlementaire sur les coopératives agricoles, présidée par Stéphane Travert, député de la Manche et ancien ministre de l'Agriculture et Fabien Di Filippo, député de la Moselle. Cette mission fait suite aux débats tenu au Parlement pendant les discussions de la loi Egalim 2 à la demande du ministre. Elle a permis d'auditionner plusieurs acteurs majeurs de La coopération agricole : le Haut Conseil à la coopération agricole, La coopération agricole et ses différents métiers (dont la coopération laitière), la Fédération Nationale de Révision et des personnes qualifiées proches du milieu coopératif : des universitaires, économistes, etc.

Plusieurs thématiques ont été abordées comme le renouvellement des générations, la place des femmes dans les instances de gouvernance, la place des coopératives dans l'économie française, européenne et mondiale, l'association des salariés à la gouvernance coopérative, les faibles taux de participation des associés coopérateurs aux assemblées, les fonds propres des coopératives...

La publication du rapport de la mission d'information était prévue au moment du salon de l'agriculture. La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale l'a adopté à l'unanimité, le 16 février, en soulignant la qualité du travail effectué par les rapporteurs.

Ce rapport émet 23 propositions d'amélioration du système coopératif agricole, relatives à la gouvernance coopérative (animation territoriale, formation des administrateurs, etc.), à l'économie ou encore à la séparation de la vente et du conseil des produits phytosanitaires. 💧



Recherche collaborative et précompétitive, un monde de coopération

La coopération laitière est fortement investie dans la Commission Recherche présidée par Olivier Cousin (Sodiaal). Avec la nouvelle approche stratégique demandée à la Commission Recherche, les missions de recherche collective, précompétitive et fédératrice s'analysent comme partie intégrante des orientations prospectives du CNIEL dans France laitière 2030. Les projets intégrant l'amont et l'aval de la filière et de la coordination avec les autres commissions sont amenés à être développés.

Les directions R&D des coopératives laitières apportent la dimension stratégique. L'expertise des coopératives laitières est apportée aux équipes scientifiques du CNIEL et des collèges pour la production de connaissances scientifiques et technologiques pré-compétitives d'intérêt de filière. Ces collaborations avec les structures de recherche et académiques contribuent à l'attractivité des métiers du lait.

Les nouveaux programmes de recherche sont validés par le conseil d'administration du CNIEL. Ils sont bâtis avec un objectif de transfert des connaissances acquises vers les membres et les interlocuteurs de la filière. Ils sont au service d'une meilleure maîtrise de la qualité sanitaire, organoleptique et nutritionnelle, de l'efficacité technologique. Ils contribuent à un cadre réglementaire

étayé sur des données scientifiques. In fine ils visent à une meilleure valorisation du lait et des produits issus du lait.

- **Pour garantir une haute qualité sanitaire du lait et des produits laitiers**, les axes de recherche sont sur la maîtrise des contaminants chimiques, l'appréciation des risques (AQR) et la sécurité sanitaire/microbiologique.
- **Pour mettre en évidence l'essentialité du lait et des produits laitiers et leurs bénéfices santé** à tous les âges de la vie, les 3 axes majeurs de recherche portent sur la matière grasse laitière, l'alimentation durable, produits laitiers et les maladies chroniques.
- **En sciences et technologies** les actions de recherche portent sur les constituants du lait, les procédés et les flores technologiques.



Projet « Instabilité des laits »

Initié par une demande soutenue par les coopératives de la commission Bio du CNIEL qui s'interrogeait sur la stabilité de certains laits biologiques, après une large consultation interne à la filière, puis du monde de la recherche, c'est un projet intégrant la problématique multifactorielle avec un lien avec les pratiques d'élevage qui a été élaboré. Ce programme de recherche se déroulera sur 3 ans, en 3 phases successives. Il apportera les premières réponses à ce sujet peu travaillé à ce jour même au niveau international.

Au sein de la commission Recherche, La coopération laitière et les coopératives adhérentes sont pleinement investies dans ces travaux conduits dans l'axe de la performance de « productions responsables » de France Terre de Lait.



Du savoir diffusé !

L'objectif de la recherche au CNIEL est de faire progresser les connaissances laitières et de les partager. De mars 2021 à avril 2022 se sont 6 webinaires de partage de nouvelles connaissances qui ont été proposés à la filière et à ses partenaires.



Panorama social 2021

L'évolution du cadre général

Les principales évolutions légales et réglementaires de l'année 2021 s'inscrivent dans la continuité inflationniste des textes liés à la crise sanitaire : plusieurs lois et ordonnances, plus d'une cinquantaine de décrets, d'une vingtaine d'arrêtés et plusieurs versions du protocole sanitaire ont été publiés durant l'année.

Nous pouvons également retenir la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets qui élargit notamment les attributions du comité social et économique en matière d'environnement et transforme la Base de données économiques et sociales (BDES) en « Base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) ».

Les actions spécifiques au sein de La coopération agricole laitière

Nous pouvons notamment souligner :

- la publication de l'arrêté d'extension de l'accord de rattachement du 11 mars 2020 portant création d'une annexe à la Convention Collective Nationale des Coopératives agricoles Laitières, spécifiques aux Coopératives Fruitières des départements de l'Ain, du Doubs et du Jura (arrêté du 08 septembre 2021 publié au JO du 14 septembre, modifié par arrêté du 01 décembre publié au JO du 10 décembre) ;
- la participation de la Coopération Agricole Laitière aux travaux relatifs à la participation des employeurs agricoles à l'effort de construction (PEAEC) ;
- la participation active aux travaux de création par AGRICA d'un fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) conforme aux obligations issues de la loi PACTE.

Les actions développées en commun avec la FNIL

Les commissions sociales de La coopération laitière et de la FNIL ont poursuivi, au sein d'ATLA, le développement de leur concertation et de leurs actions communes permettant notamment :

- la signature d'un accord en date du 28 avril 2021 sur la formation professionnelle (CQP, CPNEFP, VAE), qui a mis à jour les dispositions au regard des évolutions légales et réglementaires, pérennisé le dispositif des CQP laitiers, et consolidé le rôle et les missions d'une CPNEFP de la Transformation Laitière ;

- la conclusion d'un Accord salarial pour la Transformation Laitière, applicable au 01 juin 2021, signé par quatre organisations syndicales ;
- la prorogation, par avenant du 21 octobre 2021, jusque fin 2022, de l'accord du 29 juin 2017 sur la prévention de la pénibilité et le bien-être au travail dans la Transformation laitière ;
- la poursuite de la veille et de l'analyse des mesures sociales, pour informer et accompagner les entreprises sur les impacts de la crise sanitaire ;
- la réalisation et la présentation aux entreprises et partenaires sociaux des résultats de l'Enquête annuelle des données sociales dans la Transformation laitière.
- la poursuite des travaux d'un Groupe d'experts chargé de faire des recommandations en vue du rapprochement des deux CCN de la Transformation laitière, dans le cadre de la restructuration des branches ;

La négociation ouverte fin 2020, visant à prendre en compte l'impact de la réforme du Code du travail sur les deux conventions collectives, en matière de temps de travail, d'assouplissements des CDD, de CDI de chantier, d'instances représentatives du personnel et de droit syndical, s'est poursuivie début 2021. Comme convenu initialement entre les partenaires sociaux, cette négociation avait pour but d'arriver à un accord équilibré sur l'ensemble des thématiques visées ; or les organisations syndicales ont finalement souhaité séparer les différents sujets. La négociation a donc été suspendue mais les thématiques seront reprises dans le cadre de la future négociation sur le rapprochement des deux CCN de la Transformation Laitière.

En matière de formation professionnelle, ATLA, qui assure le pilotage des travaux du Groupe Formation, a :

- Œuvré et obtenu le renouvellement de l'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) des 4 CQP laitiers ajournés en 2020 (Conducteur de machine, Encadrant Opérationnel, Conducteur de ligne et Pilote d'installation automatisée) ouvrant ainsi ces CQP à différents financements. ATLA a également réalisé un nouveau dépôt spécifique pour le CQP chauffeur-ramasseur, dont l'inscription au RNCP avait été refusée en 2020 ;
- Contribué au renforcement de l'attractivité des métiers et formations du secteur laitier dans le cadre du partenariat AFPA-ENIL-ATLA en lançant 2 démarches de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) Conducteur de machine dans les

Fiche 12 – Panorama social 2021

bassins de Saint Lô / Coutances et d'Alençon ;

- Finalisé les travaux d'ingénierie du Parcours Compagnon Fromager et poursuivi les actions de promotion (JPO et sessions de recrutement virtuelles, vidéos...)
- Participé au COPIL mis en place par le CNIEL sur l'attractivité des métiers et des formations du secteur laitier ;
- Participé activement à défendre les intérêts de la Transformation Laitière au sein d'OCAPIAT, aux côtés de la production maritime et de la production agricole (Comité Employeurs/CA – Commission Paritaire Sectorielle SA – Comités Paritaires Régionaux – Observatoires des métiers – GTP PIC) ;
- Avec les partenaires sociaux, au sein de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) Transformation laitière ;
 - Déterminé les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage pour le secteur laitier transmis à France Compétences ;
 - Créé le titre à finalité professionnelle « Fromager », avec l'accompagnement de l'ANFOPEIL qui a notamment réalisé une étude d'opportunité et élaboré le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation selon les exigences de France Compétence. Un appel d'offre visant au déploiement expérimental de cette certification sur la période 2022/2025 a également été réalisé ;
 - Validé un nouveau partenariat avec l'ENSAIA concernant le Diplôme Universitaire de Responsable de Production en Industrie Laitière, permettant l'accès aux financements par OCAPIAT au titre du contrat de professionnalisation (instruction RNCP en cours) ;
 - Octroyé, dans le cadre du Jury national paritaire, l'attribution de 136 nouveaux CQP, malgré un contexte incertain pour les entreprises confrontées aux différentes vagues Covid et aux protocoles sanitaires changeants au cours de l'année 2021.

Les actions partagées au sein de La coopération agricole et du secteur alimentaire

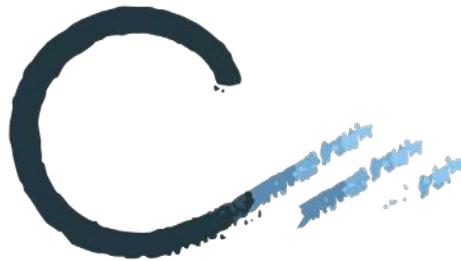
Nous pourrions retenir pour cette année 2021 :

- la mise en place d'une instance de dialogue social commune aux branches de la Coopération Agricole. La coopération agricole laitière a décidé de ne pas participer à cette instance, compte tenu du projet de rapprochement des deux CCN de la Transformation Laitière ;
- la participation active aux travaux de la Commis-

sion Ressources humaines de La Coopération Agricole et en particulier le partenariat avec le Collectif mentorat et le partenariat avec le Haut-Commissariat à l'Emploi sur le dispositif 1 jeune 1 solution ;

- la contribution aux travaux multibranches permettant le renouvellement de l'accord sur le CQP transversaux du secteur alimentaire (référentiels métiers, modalités d'évaluation, etc...) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la politique de formation du secteur alimentaire, notamment dans le cadre du programme sur l'Attractivité des métiers et des formations de l'agroalimentaire, ayant notamment permis d'alimenter le site alimétiers.com avec des nouveaux contenus, de développer la promotion des entreprises du secteur sur les salons et les réseaux sociaux, avec l'aide d'influenceurs proches des jeunes ;
- la participation aux travaux permettant la mise en place opérationnelle auprès de la Caisse des dépôts et de consignment de l'abondement CPF spécifique au secteur alimentaire ;
- la participation active aux travaux de l'Observatoire de la Coopération agricole et en particulier l'étude prospective sur les métiers stratégiques, émergents, en évolution et en tension dans la Coopération Agricole ainsi que les travaux sur les vidéos métiers réalisés par la DICORE de LCA. 🍷





LA COOPÉRATION AGRICOLE
LAITIÈRE

La coopération laitière

Tél : 01 49 70 72 89
42 rue de Châteaudun 75314 PARIS CEDEX 09

cooperatives-laitieres.coop